



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 90807

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les revendications exprimées par les orthophonistes. Ces professionnels de santé qui font un réel travail de prévention en intervenant pour réduire ou pallier les séquelles des troubles de la communication déplorent la dégradation des conditions d'exercice de leur profession. Les honoraires des orthophonistes libéraux n'ont pas été revalorisés depuis 2003, certains actes de prévention ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie, les grilles de salaires et le statut des orthophonistes salariés sont bloqués. La formation initiale n'est toujours pas insérée dans le système universitaire LMD. Ils sollicitent par conséquent une revalorisation des actes d'orthophonie, des indemnités de déplacement et des grilles salariales, ainsi que la reconnaissance de leur formation au niveau master. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin d'améliorer les conditions d'exercice de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90807

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11342

Question retirée le : 4 janvier 2011 (Fin de mandat)